MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

pwc

STRATÉGIE FRANÇAISE
SUR L'ÉNERGIE
ET LE CLIMAT

PwC France et Maghreb

PwC France et Maghreb est une société de droit français, détenue et dirigée par ses associés, proposant des prestations de conseil, d'audit et d'expertise juridique pour des organisations publiques et privées. Elle est membre du réseau international PwC et partage, à ce titre, outils et méthodologies d'audit, de formation et de gestion mais reste indépendante juridiquement et financièrement.

Partenaire de la vie économique locale dans 24 villes en France autour de 6 pôles de compétences régionaux, PwC accompagne l'ensemble des acteurs du secteur privé et du secteur public dans leur développement local, national et international.

Notre ambition stratégique est d'accompagner nos parties prenantes face aux transformations profondes des modèles économiques, sociaux et environnementaux et de notre société, tout en contribuant nous-mêmes à faire évoluer la société.

CAHIER D'ACTEUR

Contribution de PwC à la concertation volontaire sur la future Stratégie française sur l'énergie et le climat.

POURQUOI AVONS-NOUS SOUHAITE CONTRIBUER ?

La stratégie de PwC repose sur le modèle pluridisciplinaire de notre cabinet – une communauté diversifiée et passionnée qui aide les entreprises, les pouvoirs publics et les territoires à construire la confiance et à transformer pour des résultats durables. Ce modèle nous permet de proposer des solutions de qualité avec un impact positif pour la société.

A ce titre, nous conseillons depuis bientôt trente ans les organisations dans leur stratégie de développement durable, notamment de réponse aux enjeux climatiques. Nous accompagnons également plusieurs ministères dans leur stratégie de responsabilité sociale et de décarbonation, et travaillons au quotidien avec les collectivités territoriales.

Cette expérience diversifiée auprès des acteurs de la société, publics comme privés, a largement nourri la présente contribution à la concertation volontaire sur la future Stratégie française sur l'énergie et le climat.

THEMES ABORDES DANS CE CAHIER

- **Thème 2** : Quelles conditions pour une véritable culture du bas-carbone ?
- **Thème 3** : Souveraineté économique et échanges internationaux dans la transition : quel équilibre ?
- **Thème 6** : Comment assurer une meilleure intégration des efforts d'atténuation dans les politiques territoriales ?

CULTURE BAS CARBONE

Bien que la conscience écologique soit de plus en plus majoritaire et notamment auprès des jeunes générations, les modes de vie peinent à s'extraire des modes de consommation dépendants aux énergies fossiles. L'Etat, par une démarche d'exemplarité, l'animation de la vie citoyenne, la transparence, la garantie, voire la régulation de l'information, dispose de leviers puissants pour agir à la racine des comportements.

Donner à voir un Etat exemplaire en matière de transition bas carbone

Alors que de nombreuses entreprises ont déjà intégré l'enjeu de décarbonation dans leur stratégie et leur fonctionnement, l'exemplarité des services de l'Etat en la matière est essentielle pour assurer leur crédibilité dans le pilotage intersectoriel de la stratégie nationale. L'administration aurait ainsi vocation à servir de démonstrateur des pratiques et standards les plus avancés, et à initier à la transformation des autres acteurs. Pour cela, l'établissement d'une Stratégie de décarbonation de l'Etat, incluant une trajectoire de réduction ambitieuse, mais aussi une structuration des volets séquestration et adaptation, est nécessaire, associée à une gouvernance interministérielle. Un effort particulier pourrait être fourni dans les services de proximité, notamment l'éducation via Ecole Bas Carbone et une intégration transverse de la décarbonation dans les programmes.

Lancer des Etats Généraux pour une société bas carbone désirable

L'enjeu de la transition bas carbone, aujourd'hui trans-politique, invite à réaliser collectivement des choix de société vers des modèles radicalement différents. Cette diversité des modèles s'illustre notamment par le travail de scénarisation de l'Ademe, qui rend compte de 4 idéaux-types possibles pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. La réalisation d'Etats Généraux viserai non seulement à identifier des actions concrètes pour la transition, à l'image de la Convention Citoyenne pour le Climat, mais surtout à construire collectivement l'image d'une société bas carbone à la fois désirable et compatible avec les valeurs de la République. Il s'agit de permettre aux individus de s'engager positivement dans la transition à leur échelle.

Donner du rythme et de la visibilité à la transformation des comportements au travers de grands défis nationaux

Les différents instruments à disposition de la puissance publique (régulation, taxation, éducation, communication), pour transformer les comportements sont complémentaires, à condition de converger autour de priorités claires, de manière à faire système, entre incitation et acculturation. Ainsi, l'Etat pourrait donner le cap de grandes priorités nationales et concentrer successivement les Français sur la transformation de leurs pratiques. Ces défis pourraient émerger des Etats Généraux, et porter par exemple autour de la réduction de la consommation de viande, à accompagner d'une démarche de qualité privilégiant les filières locales.

Diffuser la notion de budget carbone individuel

L'Ademe a déjà développé des outils pour permettre aux citoyens d'évaluer l'impact de leur consommation et d'identifier des mesures d'atténuation à leur échelle (Nos Gestes Climat). Pour aller plus loin, il conviendrait d'aider les citoyens, avec ce type d'outils, à mettre en cohérence leur démarche individuelle en accord avec la trajectoire collective de la SNBC, au travers de la notion de budget carbone individuel et annualisé. L'outil pourrait accompagner le respect de la réduction progressive de ce budget par des recommandations, associant préférences personnelles et contribution aux défis nationaux, dans une logique d'encapacitation.

Privilégier un affichage environnemental multi-composantes

Si l'affichage environnemental venait à se généraliser, un affichage multi-composantes semble à privilégier. En effet, un affichage uniquement sur les émissions de GES peut conduire à défavoriser des consommables plus vertueux sur d'autres dimensions environnementales, comme la préservation des ressources ou de la biodiversité, mais plus émetteurs de carbone. C'est aujourd'hui encore le cas de certaines filières agricoles biologiques (par opposition au conventionnel), ou de certaines filières de recyclage (comme la pâte à papier).

SOUVERAINETE ET ECHANGES INTERNATIONAUX DANS LA TRANSITION

Dans un contexte de hausse régulière de l'empreinte carbone des biens importés, neutralisant les efforts réalisés sur les émissions nationales, une intégration à part entière de cette composante dans la stratégie de décarbonation de la France semble essentielle. Pour cela, l'empreinte carbone doit aussi trouver sa place dans les stratégies de décarbonation des organisations publiques et privées, lesquelles ont besoin d'outils et d'incitations. Parallèlement, les filières vertes peuvent être aidées par l'Etat pour soutenir l'innovation et la production en France, faire de la transition bas carbone un levier de compétitivité et de souveraineté technologique.

Donner aux fonctions achats les outils nécessaires à leur intégration dans la stratégie de décarbonation

Alors que de plus en plus d'organisations prennent des engagements de décarbonation, et que les achats représentent souvent un poste substantiel comportant une forte part importée, les acheteurs sont peu outillés pour faire des choix de biens moins émissifs. Afin de mieux les impliquer dans le calcul du bilan GES et surtout dans la trajectoire de décarbonation, ces méthodologies pourraient être repensée pour expliciter leurs leviers d'action. Par exemple, les facteurs d'émission monétaires de la base Ademe pourraient proposer des ratios pour des achats importés, versus des achats de biens équivalents « made in France », susceptibles de présenter une empreinte moindre en raison d'un mix électrique peu émissif, ou alors mettre en avant des biens de substitution. Distinguer ces différents types de biens dans la comptabilité carbone permettrait de rendre compte des efforts des acheteurs dans le bilan GES de l'organisation, et ainsi renforcer leur mobilisation.

Faire levier sur l'achat public, en outillant les acheteurs

En France, les services publics représentent 7 % de l'empreinte carbone, dont la moitié issue des importations (SDES 2019). Les administrations ont ainsi une forte marge de manœuvre pour mener une décarbonation de leurs activités. Afin d'accompagner les acheteurs publics dans leur contribution à la décarbonation, le clausier prévu par le Plan National Achats Durables, catalogue collaboratif de clauses d'achat responsables, pourrait être enrichi par des informations sur l'empreinte carbone des différentes alternatives, pour en faire un élément d'aide à la décision et de conviction vis-à-vis des dirigeants. Les fournisseurs seraient ensuite amenés à démontrer régulièrement, lors des réunions de suivi de marché, leur capacité à honorer ces clauses, sur la base d'indicateurs prédéfinis. Les filières françaises, souvent moins émissives, pourraient bénéficier de cette transparence accrue, tout en s'inscrivant dans un cadre concurrentiel strict.

Tirer le meilleur parti des aides d'Etat pour accompagner les filières de transition, et les filières en transition

Alors que l'innovation environnementale et l'appui aux nouvelles filières est un levier essentiel pour préserver la compétitivité à long terme et une souveraineté sur les technologies vertes, les aides d'Etat doivent être strictement orientées vers les projets les plus vertueux. Les Lignes Directrices européennes encadrant les aides d'Etat en faveur de l'environnement ont été amendées début 2022, et ont précisé les critères d'attribution des aides. Il est désormais possible de porter à 30% les critères de performance extra-financière, et le critère de performance financière peut être ramené à une unité de bénéfice environnemental (e.g. émissions évitées). Ces latitudes doivent être exploitées au maximum, en ramenant systématiquement le prix à un bénéfice environnemental évalué sur tout le cycle de vie, de manière à limiter les effets de dumping sur les aides à la transition, notamment pour la filière EnR.

TRANSITION TERRITORIALE

Développer la dimension territoriale de la stratégie bas carbone est essentiel non seulement pour en garantir la déclinaison opérationnelle, au plus près des réalités de terrain, mais aussi pour assurer la légitimité et le caractère participatif, en appui sur la démocratie locale et en cohérence avec le principe de décentralisation de la République. Afin d'incarner cette dimension territoriale, la généralisation dans les plans territoriaux d'engagements compatibles avec la SNBC et la sécurisation des moyens financiers et humains des collectivités semblent incontournables.

Renforcer l'alignement des PCAET avec la SNBC

Aujourd'hui, seul un PCAET sur 10 propose une trajectoire de décarbonation compatible avec les objectifs de la SNBC. Bien qu'une obligation de résultat sur cette trajectoire semble peu pertinente, au vu de la responsabilité limitée de l'administration sur les émissions globales du territoire, dimensionner les plans en cohérence avec la SNBC semble essentiel. L'enjeu est de donner à voir un scénario territorial de neutralité à 2050, servant de référence pour la collectivité, les administrés et les entreprises, permettant de construire un futur désirable, et de faire converger les efforts. Une obligation de résultats alignée sur la SNBC pourrait en outre être prévue en ce qui concerne les émissions de GES associées au patrimoine et aux compétences de la collectivité.

Garantir une incarnation budgétaire des plans climat-énergie territoriaux

Bien que la réglementation prévoie le contenu thématique des PCAET, et que plus de 90% des territoires concernés se sont effectivement engagés dans la démarche (ACdF, 2020), l'exercice de planification est fragilisé par le manque de prescriptions quant à la garantie de la matérialité budgétaire des actions. Ainsi, bien qu'elles fassent généralement l'objet d'une évaluation de moyens, conformément à la réglementation, la majorité des territoires ayant réalisé leur PCAET ne l'ont pas associé à un budget dédié, ce qui fragilise d'autant leur déclinaison opérationnelle, et leur impact.

Généraliser la réalisation de plans climat à tous les échelons territoriaux

Les politiques territoriales de transition écologique ont récemment été concentrées au niveau des Régions et des EPCI, dont les compétences sont particulièrement compatibles avec des interventions sur les sujets environnementaux (aménagement, déchets, réseaux, etc…). Si cette approche est source d'efficacité, elle ne doit toutefois pas occulter le rôle des autres échelons, notamment des départements et communes. Une manière d'impliquer ces collectivités sur leur périmètre de compétences serait de systématiser le recours à la budgétisation verte, visant à passer l'ensemble des décisions au prisme de leur impact environnemental, notamment sur le climat.

Renforcer les moyens humains pour conduire les projets de la transition

Malgré l'augmentation sur les dernières années des effectifs d'ingénieurs territoriaux en France, les collectivités rencontrent encore de fortes difficultés pour le recrutement de leurs responsables des services techniques. Les efforts de revalorisation de la fonction et du cadre d'emploi doivent donc être poursuivis, pour assurer la disponibilité des compétences de conception et de pilotage des projets de la transition. Elles doivent être renforcées par des moyens mis à disposition par l'Etat, en s'appuyant sur les réseaux déconcentrés d'opérateurs comme l'ANCT, l'Ademe ou la CDC. Les effectifs déconcentrés mériteraient d'être renforcés et de donner la priorité aux compétences d'ingénierie technique et d'appui sur mesures, pour orienter les collectivités vers les technologies les plus pertinentes, les aider à structurer et dimensionner leurs projets, en plus de fournir un financement. A ce titre, une réflexion pourrait être menée pour passer d'une logique de guichets de financement ponctuels et thématiques, à une logique de guichet ouvert et permanent. L'enjeu est de soulager les équipes des collectivités, auxquels les dispositifs d'aide ponctuels imposent une veille chronophage et des calendriers parfois peu adaptés à la réalité des projets du territoire.